

# Lettre à Daniel Mermet

## Émission là-bas si j'y suis

Jacques Morel

14 décembre 2010

Monsieur Mermet,

Je vous ai fait parvenir mon livre « *La France au cœur du génocide des Tutsi* », à propos des événements de 1994 au Rwanda.<sup>1</sup> N'ayant pas reçu de votre part d'accusé de réception, j'ai pensé que, vu la taille du livre et l'ancienneté des faits, vous n'accordiez plus d'attention à cette question. Mais vos émissions récentes de *Là-bas si j'y suis*, en particulier celle d'hier, lundi 13 décembre, avec André Guichaoua, viennent brutalement me démentir. J'ai entendu que vous demandiez que les chercheurs, les historiens fassent leur travail sur ces événements.

Je ne suis certes pas historien, ou sociologue comme André Guichaoua, mais je me suis astreint aux mêmes méthodes de rigueur que celles que nous appliquons en mathématiques ou en physique. Il se trouve que j'ai travaillé 37 ans comme ingénieur au CNRS. Mon travail se fonde sur des documents que j'ai pu regrouper sur plus de 10 ans. Je suis le seul témoin français entendu par la commission Mucyo, chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État Français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994. J'ai pu disposer de certains documents que Pierre Péan et André Guichaoua connaissent bien, mais qu'ils omettent de citer parce qu'ils vont en sens inverse de leur thèse.

Je vous ai envoyé le résultat de mon travail, monsieur Mermet, j'attends votre invitation pour en causer à votre micro. Ou alors, indiquez moi, je vous prie, les raisons de votre refus.

L'émission que vous avez faite avec M. Guichaoua hier est des plus partiales. À entendre votre duo, M. Paul Kagame serait responsable non pas d'un, mais de deux génocides ayant fait  $4 + 1 = 5$  millions de morts. C'est faire vraiment très fort dans l'art de virer à 180 degrés, pour quelqu'un qui auparavant a contribué énormément à sensibiliser les auditeurs sur les horreurs commises là-bas, au pays de Valentine et de sa vache. En effet, quoi qu'on dise ici, c'est la petite armée de Kagame qui a mis les tueurs en déroute.

Je n'ai aucune antipathie *a priori* à l'égard de M. Guichaoua – mis à part sa « manie » de dire toujours de quelqu'un s'il est hutu ou tutsi – et je le cite abondamment dans mon livre pour les documents qu'il fournit. Mais il avoue dans une postface être corédacteur du livre de M. Abdul Ruzibiza, « *Rwanda. L'histoire secrète* », qui accusait Paul Kagame d'avoir ordonné l'attentat qui a abattu l'avion du président rwandais et mis le feu aux poudres.

Alors que Ruzibiza lui a déclaré avoir été membre du commando qui a abattu l'avion, le juge Bruguière ne l'avait pas mis en examen. C'était vraiment curieux.

Un ami belge connaissant bien la topographie du Rwanda, où il demeurerait à cette époque, nous avait montré que nombre d'affirmations de ce livre étaient invraisemblables, avant que Ruzibiza, lui-même, reconnaisse qu'il avait tout inventé, le 11 novembre 2008.

Vous savez peut-être qu'il a été réentendu ce 15 juin 2010 par le juge Trévidic, successeur du juge Bruguière. Selon le procès verbal de l'audition, divulgué par l'hebdomadaire *Marianne*, Ruzibiza lui a dit qu'au moment de l'attentat il était dans la région de Ruhengeri et non pas à Kigali, comme il l'a dit à Bruguière et écrit dans son livre (Ruhengeri est à 90 km de Kigali). Toujours contrairement à sa déposition dans l'enquête Bruguière, il dit ne pas être allé à Kigali le 26 février 1994 et n'avoir pas logé à Remera. Il dit détenir l'essentiel de ses informations d'une personne qu'il ne veut pas nommer. Bref, il ne renie pas ses accusations mais celles-ci perdent toute leur valeur puisqu'il reconnaît n'avoir pas été

---

<sup>1</sup><http://www.izuba.info/francegenocide>.

témoin de la préparation et de l'exécution de l'attentat. Il était le principal témoin du juge Bruguière, qui, par ailleurs, n'a jamais fait expertiser les débris de l'avion.

Ruzibiza vient de mourir le 22 septembre. Vous auriez pu demander à André Guichaoua s'il ne trouvait pas cette mort étonnante et s'il était allé à l'enterrement de ce malheureux fabulateur.

Bref, le dossier du juge Bruguière s'est avéré vide ou plutôt accusatoire vis-à-vis de certains Français comme l'ex-capitaine Barril et des militaires comme Jean-Jacques Maurin et Grégoire de Saint Quentin. Les révélations contenues dans le livre de Jean-François Dupaquier « *L'agenda du génocide* », à propos du faux télégramme annonçant que l'attentat avait été commis par le FPR, ne font que renforcer les doutes sur le rôle des militaires français.

Cela n'a peut-être pas été dit par les médias en France, mais le déplacement à Kigali du juge Trévidic, ce 11 septembre, a montré qu'il reprenait l'enquête à zéro.

Imperturbable, André Guichaoua dans son nouveau livre « *De la guerre au génocide* », pour lequel vous avez fait de la réclame sur les ondes dans votre émission, affirme toujours que c'est Paul Kagame qui a abattu l'avion.

Je cherche sa démonstration. Les preuves factuelles tiennent en une page, page 241, et il y a deux erreurs. Primo, l'avion du président burundais, un Beechcraft n'était pas en panne, ce n'est donc pas pour cette raison qu'il est monté dans le Falcon du président Habyarimana. Secundo, ce Falcon n'a pas explosé « *alors qu'il se trouvait juste au-dessus de la piste.* » Il est tombé sur le mur de la propriété Habyarimana, il a donc explosé en l'air bien avant la piste. D'après l'image tirée de GoogleEarth dans mon livre page 332, l'avion a explosé à environ 2 kilomètres de la piste.

Guichaoua n'appuie donc son accusation sur aucune preuve qui tienne. Il colporte les accusations de militaires rwandais, pour la plupart mêlés au génocide. Quel est ce texte écrit par des militaires rwandais dont il a parlé dans votre émission ? Quels en sont les auteurs ?

Il ne va pas, bien sûr, citer Mme Agathe Habyarimana qui déclarait dans *Jeune Afrique* du 28 avril 1994 que « *des militaires français avaient participé aux recherches et découvert la boîte noire* », ni le général Rannou qui confirme à la Mission d'information parlementaire que l'appareil disposait bien de deux enregistreurs CVR et FDR. Il ne va pas parler de la fusillade qui suit l'attentat, ni de la mort des deux gendarmes français dont celle de René Maïer qui est survenue dans l'heure qui suit l'attentat, si j'en crois le certificat du genre de mort établi par le médecin en chef Michel Thomas, le 13 avril à Banguï. Il ne va pas parler des allées et venues de Barril entre Gbadolite et Kigali au moment de l'attentat, alors que celui-ci prétend s'occuper de la sécurité d'Habyarimana. Pourquoi ces oublis ?

Comment M. Guichaoua peut-il avancer par ailleurs que le génocide ne commence que le 12 avril, alors que les massacres systématiques de Tutsi débutent dans la nuit du 6 au 7 avril ? Le ramassage des cadavres par les camions de la voirie le 10 avril n'est-il pas la preuve de la collusion de toute l'administration rwandaise dans les massacres ? Dans quel pays civilisé jette-t-on les morts aux ordures, monsieur Mermet ? Et les massacres du 9 à l'église de Gikondo et ceux du 11, quand les Casques bleus belges et les militaires français abandonnent les réfugiés de l'ETO, dont Boniface Ngulinzira qui avait négocié les accords de paix ? Même l'ordre d'opération Amaryllis est plus sincère que M. Guichaoua. Il dit le 8 avril que la garde présidentielle élimine les Tutsi de Kigali.

Le lecteur ne saura rien de la visite de Bicamumpaka et Barayagwiza à l'Elysée et à Matignon le 27 avril, des entretiens du colonel Rwabalinda avec le général Huchon du 9 au 13 mai, du colonel Kayumba qui fait tranquillement son marché à Paris pour acheter des armes afin de massacrer les Tutsi.

Je n'insiste pas sur le reste de son livre qui, à part le chapitre sur *Les partis pris de l'ambassade de France*, a pour objet d'occulter le rôle de la France en embrouillant le lecteur dans les querelles de la classe politique rwandaise.

Mais je reviens sur votre émission. À votre question quel était le but de l'attentat, Guichaoua répond que le FPR était perdant, il n'avait pas de base politique. C'est complètement faux car les Accords d'Arusha lui donnaient 5 portefeuilles ministériels et une place importante dans la nouvelle armée. Le FPR était au contraire politiquement gagnant. C'est la décision d'Habyarimana de ne plus s'opposer à la mise en place des nouvelles institutions qui a déclenché sa mise à mort. En effet, accepter l'entrée du FPR au gouvernement, c'était revenir sur les acquis de la « révolution sociale » de 1959, qui avait massacré ou déporté les Tutsi. La radio Mille Collines et les journaux extrémistes n'ont cessé de le seriner.

Guichaoua a dit : « *Bagosora a pris de vitesse ceux qui voulaient négocier avec le FPR.* » Ce n'est pas exact. Il n'y avait plus rien à négocier avec le FPR puisque les accords de paix avaient été signés, il n'y

avait qu'à les appliquer. Certes, les personnalités essentielles pour les mettre en place ayant été éliminées en moins de 24 heures, le président Habyarimana, le Premier ministre Mme Agathe Uwilingiyimana, Kavaruganda, le président de la Cour de cassation, et plusieurs ministres, seul Twagiramungu, Premier ministre pressenti, ayant échappé à la mort, ces accords sont devenus inapplicables. Quels sont donc ceux qui voulaient négocier avec le FPR ? Ceux qui n'ont pas été massacrés se cachaient.

Guichaoua a dit « *ils espéraient que la France empêcherait le FPR d'arriver au pouvoir.* » Je suis tout à fait d'accord. Cela a bien été le but de l'opération Turquoise d'empêcher une victoire militaire du FPR et de l'obliger à négocier avec les partis MRND et Hutu Power qui ont organisé le génocide. D'ailleurs, Guichaoua fournit sur son site web la lettre du président intérimaire à François Mitterrand, le remerciant de son aide « *jusqu'à ce jour* » et cette lettre est du 22 mai 1994. Consultez-la, cette lettre.<sup>2</sup> Théodore Sindikubwabo, son auteur, a déclenché les massacres de Butare le 19 avril. Pourquoi André Guichaoua, qui connaît très bien Butare, ne parle-t-il pas de cette lettre dans son dernier livre ? Sindikubwabo appelle François Mitterrand au secours. Celui-ci se décidera le 15 juin avec Balladur et Juppé. Mais pendant tout le génocide, comme le général Dallaire l'a dit en 2004 à votre micro, des Français sont restés pour assister l'état-major de l'armée rwandaise et des extraits des confessions de Ruggiu, publiés par votre collègue Benoît Collombat sur le site web de France Inter, le confirment.<sup>3</sup>

Guichaoua a dit qu'au début de la crise il y avait 3 000 soldats français. C'est complètement faux. Le rapport de la Mission d'information parlementaire estime l'effectif de l'opération Amaryllis à 359 hommes (p. 257). Mais le pouvoir de la France sur l'armée rwandaise était tel qu'elle pouvait faire cesser les massacres en levant le petit doigt. Regardez simplement l'audition de Bagosora par le juge Bruguière fournie par André Guichaoua.<sup>4</sup> Bagosora dit au juge qu'avec le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin, attaché de défense adjoint, « *nous étions des camarades* ».

Guichaoua a dit « *Le 11 avril 1994, l'ensemble des forces étrangères s'est retiré.* » C'est complètement faux. Les militaires français se sont retirés à partir du 13, le 15 ils sont censés être tous partis. Les Belges de Silver Back partent le 15 et les Casques bleus quittent entre le 19 et le 20.

Guichaoua a dit « *le génocide n'a pas été planifié.* » Certes les juges du TPIR n'ont pas condamné Bagosora pour entente en vue de commettre un génocide, contre toute raison d'ailleurs. Mais le Premier ministre intérimaire, Jean Kambanda, et le ministre de l'Information, Eliezer Niyitegeka, ont été condamnés pour ce chef d'accusation. D'ailleurs, il ne peut y avoir génocide s'il n'y a pas eu de planification. Et celle-ci éclate aux yeux. Il suffit de lire les télégrammes de l'ambassadeur Martres et de l'attaché de défense Galinié dès la fin octobre 1990 pour constater que l'intention du génocide existe à cette époque et que les responsables français en sont informés. Et la diffusion en décembre 1990 des « *Dix commandements du Hutu* », n'a-t-elle pas servi à formater les cerveaux des tueurs ? Et la photo de Mitterrand qui clôturait ce numéro de Kangura, ne voulait-elle pas dire que la France approuvait cet appel à la haine ?<sup>5</sup>

Vous demandez pourquoi le FPR n'a pas enrayé les massacres ? Je crois que Guichaoua a répondu qu'il ne les avait pas arrêtés. À mon avis, c'est parce que le bataillon FPR à Kigali s'est fait bombarder et parce que Dallaire dit à Kagame qu'il n'interviendrait pas contre les massacres, faute d'un mandat adéquat, que celui-ci donne l'ordre à son bataillon de Kigali de faire une sortie le 7 avril en fin d'après-midi. Les troupes FPR venues de Mulindi n'arrivent en renfort sur Kigali que le 11 en fin d'après-midi. Vous ignorez peut-être qu'ils marchaient à pied et qu'ils ont dû passer au travers des lignes de l'armée rwandaise. Les massacres ont éclaté dans tout le pays dès le matin du 7 avril à Gisenyi, Cyangugu, Kibungu, etc. Le FPR ne disposait pas des véhicules lui permettant de se déplacer rapidement et il avait des raisons de se méfier des hélicoptères lance-roquettes fournis par la France. Je dis clairement que le FPR est le seul à avoir respecté la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide en combattant les tueurs à partir du 7 avril au soir. Détrompez-moi, monsieur Mermet !

Votre question est d'ailleurs surprenante. Pourquoi ne la posez-vous pas aux militaires français ? Parce que vous savez que le colonel Poncet avait ordre de laisser faire les massacres et vous ne voulez pas le

<sup>2</sup>[http://rwandadelaguerreaugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe\\_114.pdf](http://rwandadelaguerreaugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_114.pdf).

<sup>3</sup>Benoît Collombat, France Inter, 16 septembre 2009. [http://sites.radiofrance.fr/franceinter/ev/fiche.php?ev\\_id=955](http://sites.radiofrance.fr/franceinter/ev/fiche.php?ev_id=955).

<sup>4</sup>Commission rogatoire internationale siégeant au TPIR, Interrogatoire de M. Théoneste Bagosora par le juge Jean-Louis Bruguière, 18 mai 2000, pp. 116–117. [http://rwandadelaguerreaugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe\\_53.pdf#page=181](http://rwandadelaguerreaugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_53.pdf#page=181)

<sup>5</sup>Kangura N° 6, Décembre 1990, pp. 8, 20. [http://migs.concordia.ca/links/documents/KANGURA\\_6-December\\_1990.PDF](http://migs.concordia.ca/links/documents/KANGURA_6-December_1990.PDF).

rappeler aux auditeurs ? Comment des diplomates aussi distingués que les Français ont-ils pu laisser des femmes et des enfants se faire couper en morceaux et leurs cadavres être jetés dans des bennes à ordures parce que tutsi, sans saisir l'ONU pour génocide ?

Il faudrait ajouter que la France soutenait toujours les massacreurs puisqu'un Transall, arrivé le 9 avril, a débarqué des armes que les para-commandos du major Aloys Ntabakuze ont emmené dans leur camp. Et au départ d'Amaryllis, les Français leur ont laissé des armes. Et les cargaisons d'armes envoyées par Goma ? Et le contrat du 28 mai 1994 entre le gouvernement des tueurs et l'ex-capitaine Barril, publié par Charlie Hebdo ?

Votre conversation avec Guichaoua a glissé soudain en 1996 et abordé l'attaque des camps du Kivu par les forces AFDL et rwandaises.

Vous avez juste omis de dire que les militaires français n'ont pas arrêté les auteurs du génocide qui avait été reconnu légalement le 28 juin 1994 par une autorité de l'ONU. Ignorez-vous que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, signée par la France, contient l'obligation de déférer les présumés coupables de génocide devant un tribunal ? Pour cela, il fallait déjà les arrêter.

Au contraire, les forces françaises ont fait tampon en ralentissant ou bloquant les troupes du FPR et ont créé ainsi un vrai couloir humanitaire pour les assassins. La France les a aidés à se réarmer. C'est là que démarrent les guerres du Congo, ex-Zaïre.

Vous omettez aussi de dire que nos militaires n'ont pas empêché l'exode des Hutu rwandais, forcés à fuir par leur gouvernement et ses milices. Ils se sont abstenus de faire taire les radios criminelles comme la Radio Mille Collines qui commandait à tout le monde de fuir.

Vous oubliez également de dire que la France a remis en selle Mobutu à l'occasion de ces événements, alors qu'il était boycotté par tous les pays occidentaux. Comme Péan réhabilite maintenant Foccart après l'avoir vilipendé dans un livre célèbre,<sup>6</sup> allez-vous chanter les louanges de Mobutu que la France a essayé de sauver en appelant des criminels serbes à la rescousse ?

Certes, je l'admets monsieur Mermet, il est difficile pour un citoyen français de justifier de tels errements, de tels crimes de la part de son gouvernement. Mais réagir en disant : ce n'est pas moi, c'est lui, relève d'un infantilisme qui, vu la gravité du débat, est inconvenant ici. Cessons de nous maquiller la réalité.

J'attends donc votre invitation pour discuter des conclusions de mon livre. Je ne refuse pas du tout le débat contradictoire, même avec monsieur Guichaoua. Je me fais même du souci pour lui, quand je lis sous sa plume, page 357, qu'il a passé la journée de l'attentat, ce 6 avril 1994, en compagnie du préfet de Kibuye, Clément Kayishema, qui a fait massacrer des dizaines de milliers de ses administrés une semaine après.

Je vous prie d'agréer, monsieur Mermet, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Morel

---

<sup>6</sup>Pierre Péan, *L'homme de l'ombre : éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la Ve république*, éditions Fayard, Paris, 1990.